

Adresse du bien

Port des Invalides
75 007 PARIS

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :
01 janvier 2026

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
200 allée de Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	2006-45-1	du	14/02/2006	mis à jour le	07/06/2012
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune		
Port des Invalides – 75007 PARIS					

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N oui x non

prescrit anticipé approuvé date 19/04/2007

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui x non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N oui non

prescrit anticipé approuvé date | |

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui non

prescrit anticipé approuvé date | |

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

- > L'immeuble est situé en zone de prescription oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input checked="" type="checkbox"/> x	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non x

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (**SIS**)

oui non x

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui non x

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte de localisation du bien au regard du zonage PPR Inondation

Carte de localisation du bien au regard du zonage réglementaire des zones de carrières et de gypse antélundien

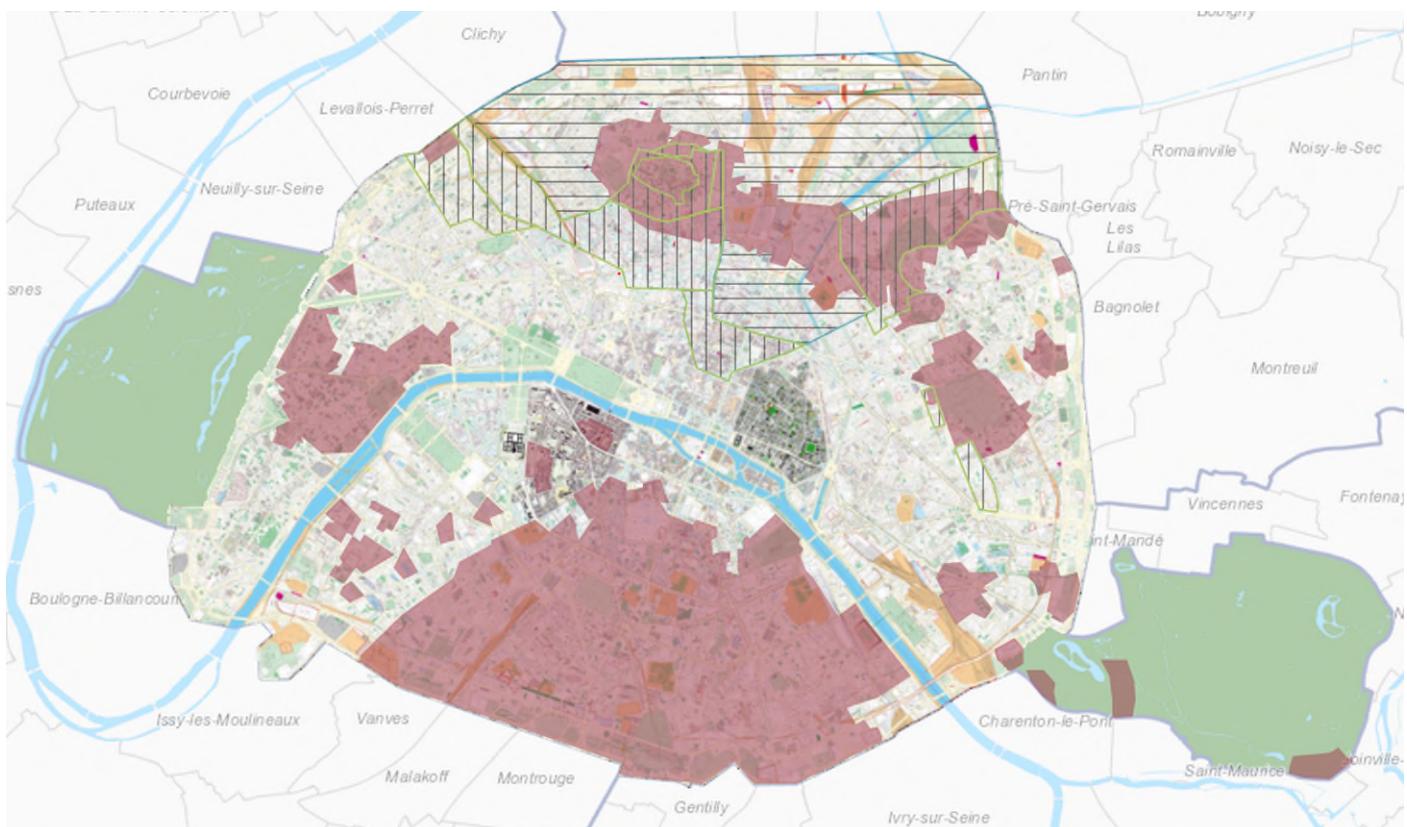
vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

01/07/2025

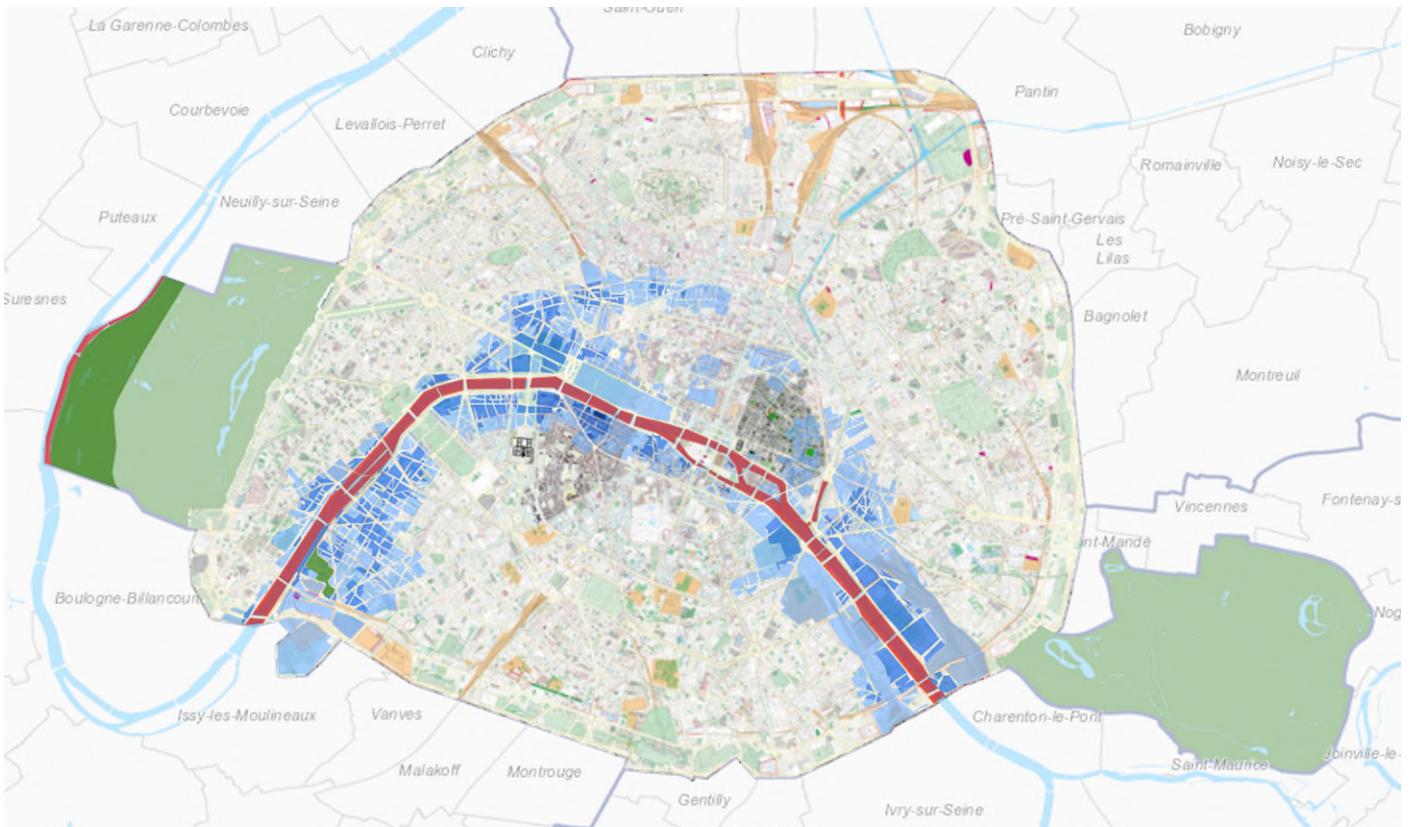
RISQUE DE CARRIERES ET DE GYSPSE ANTELUDIEN (réalisé à partir du zonage réglementaire des périmètres de carrière et de gypse antéludien)



Secteurs de prévention du risque de mouvement de terrain

- Zone comportant des poches de gypse antéludien (PPRn)
- Zone supplémentaire comportant des poches de gypse antéludien (hors PPRn)
- Carrière (PPRn)

RISQUE INONDATION (réalisé à partir du zonage du Plan de Prévention des Risques Inondation de la ville de Paris)



LEGENDE

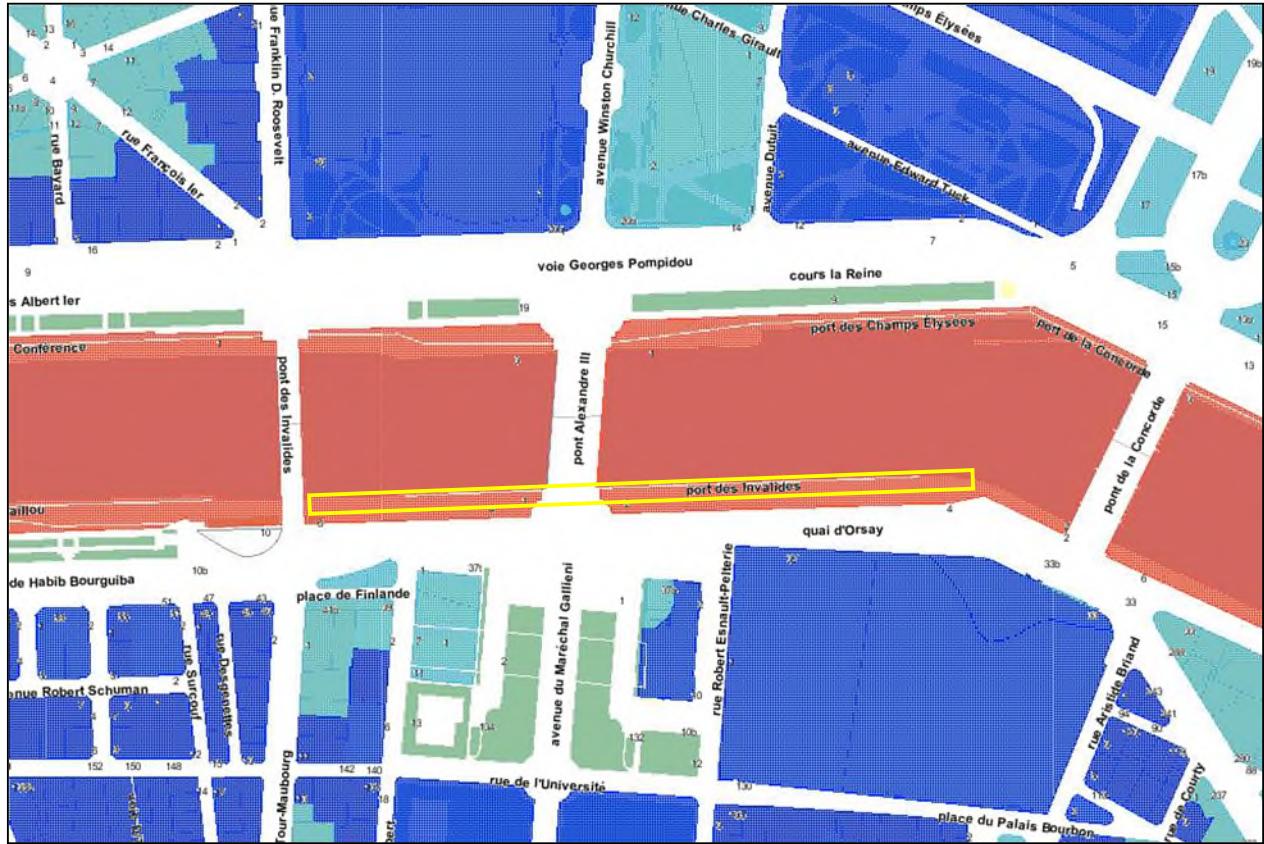
Plan de prévention des risques d'inondation

- Zone bleue clair du PPRI
- Zone bleue sombre du PPRI
- Zone rouge du PPRI
- Zone verte du PPRI

Zone rouge : zone de grand écoulement – Inconstructible

Zone bleue foncée : secteur urbanisé inondable (> 1 m d'eau pour une crue centennale). Reste urbanisable sous respect de prescriptions constructives

SYNTHÈSE



Risques liés au sous-sol:

-  Zone d'anciennes carrières
 -  Zone comportant des poches de gypse antécladien
 -  Zone supplémentaire comportant des poches de gypse antécladien

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

-  Zone bleue clair du PPRI
 -  Zone bleue sombre du PPRI
 -  Zone verte du PPRI
 -  Zone rouge du PPRI

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	06/06/1983	11/09/1983

Inondations et/ou Coulées de Boue : 17

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
INTE1831446A	27/07/2018	27/07/2018	27/07/2018	07/12/2018
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	05/02/2018	15/02/2018
INTE1831446A	09/07/2017	10/07/2017	10/07/2017	07/12/2018
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	05/06/2016	09/06/2016
IOCE1202909A	05/08/2011	05/08/2011	05/08/2011	02/02/2012
INTE0600186A	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	22/04/2006
INTE0300592A	31/05/2003	31/05/2003	31/05/2003	19/10/2003
INTE0100460A	06/07/2001	07/07/2001	07/07/2001	11/08/2001
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	30/05/1999	24/08/1999
INTE9400582A	18/07/1994	19/07/1994	19/07/1994	17/12/1994
INTE9300513A	29/04/1993	30/04/1993	30/04/1993	10/10/1993
INTE9200482A	31/05/1992	01/06/1992	01/06/1992	05/11/1992
INTE9200533A	25/05/1992	25/05/1992	25/05/1992	16/01/1993
MDIE900018A	27/06/1990	27/06/1990	27/06/1990	19/12/1990
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	06/06/1983	11/09/1983
NOR19830803	05/06/1983	06/06/1983	06/06/1983	05/08/1983

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
INTE0600132A	01/07/2003	30/09/2003	30/09/2003	11/03/2006

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	06/06/1983	11/09/1983

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire